

APRODH : le Projet « Assistance Juridique et Sociale des Nourrissons dans les établissements Pénitentiaires et des Femmes incarcérées dans les Prisons de MPIMBA et NGOZI » contribue à fournir depuis juin 2011, de l'aide matérielle aux femmes détenues ainsi qu'aux nourrissons qui accompagnent certaines d'entre elles dans les lieux de détention. Les nourrissons bénéficient en outre de l'inscription à l'Etat Civil, ce qui leur permet de jouir des faveurs offertes par le gouvernement aux autres enfants burundais de moins de cinq ans, en termes de gratuité de soins de santé et de scolarité.



Dans le cadre de l'exécution dudit projet financé par le Fonds pour les Droits Humains Mondiaux, FDHM en sigle, un travail d'identification des femmes et nourrissons vivant dans les établissements pénitentiaires, l'APRODH a révélé leurs besoins en assistance sociale.

L'Association Burundaise Pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, a alors procédé à la distribution d'une aide matérielle composée de savons de lessive, de serviettes hygiéniques (cotex) pour les femmes et de farine pour préparer la bouillie, du lait en poudre, du sucre et du lait du corps pour les nourrissons, entre le 10 et le 19 Octobre 2014.

Ainsi, **355** femmes incarcérées dans les différents établissements pénitentiaires et **43** nourrissons ont été servis. Chaque femme a obtenu 5 savons de lessive et deux paquets de cotex et chaque nourrisson a reçu 1 kg de lait en poudre, 2 pièces de lait de corps, 5kg de farine et 1kg de sucre.

Fulgence NSABUMUREMYI , débout ,lors de la distribution de l'aide matérielle composée de savons de lessive, de papiers hygiénique (cotex) pour les femmes de la prison de Ruyigi.



Les bénéficiaires de cette aide ont révélé au responsable du projet leur satisfaction et ont profité de l'occasion pour demander de l'aide en vêtements qui serait composée de sous- vêtements et de pagnes.

Dans le même cadre de l'assistance matérielle, l'APRODH a accordé à 5 enfants de la commune NYAKABIGA dont la mère est à la prison centrale de MPIMBA, une aide composée de 10kg de riz, 10kg de haricot, 5litres d'huile de palme, 2kg de sucre, 1kg de sel et un paquet de thé. Ces enfants de se trouvaient dans l'impossibilité absolue de se procurer le minimum pour se nourrir.

En ce qui concerne les dossiers des femmes incarcérées, l'équipe qui a été dépêchée sur terrain par l'APRODH a appris qu'en général, ces femmes sont accusées d'avortement, d'assassinat, de meurtre, d'escroquerie et d'infanticide.

Cette équipe a constaté que parmi les personnes incarcérées, figurent également des vieux et des handicapés qui ont besoin d'une aide particulière comme l'a indiqué le responsable du projet.

L'APRODH s'est réjouie de la mesure de grâce que le président de la République a décrétée le 26 juillet 2014 en faveur de certaines catégories de prisonniers et aimerait que cette mesure soit appliquée à toutes les prisonnières qui y ont droit sans exception aucune.

L'on se rappellera que cette aide matérielle a été distribuée à toutes les femmes et nourrissons incarcérées dans toutes les prisons du Burundi.

Par Madeleine NGENDAKUMANA

Chargée de la communication